

ABONNEMENT.

Saumur : 36 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Un an : 18
Six mois : 10
Trois mois : 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, — ... 30
Faits divers, — ... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Juillet 1882.

AFFAIRES ÉGYPTIENNES.

Le bombardement d'Alexandrie.

Avant-hier, les consuls étrangers ont pro-
testé contre le bombardement.

Le bombardement a commencé hier ma-
tin à sept heures. Les cuirassés l'Alexandra,
le Sultan, le Superb, ont ouvert le feu sur les
forts.

Les batteries ont riposté aussitôt, mais
leurs projectiles ne sont pas arrivés jus-
qu'aux navires.

Le reste de la flotte anglaise a également
ouvert le feu, et l'action est devenue géné-
rale.

A sept heures un quart, après vingt mi-
nutes de bombardement, deux forts ont
cessé le feu. Le fort Pharos paraît avoir été
sérieusement endommagé.

Quant aux cuirassés, autant qu'on peut
en juger, ils n'ont éprouvé aucun dégât.

Les forts Karsa et El-Kanat ont sauté.
dans les autres forts, beaucoup de pièces
sont démontées.

Le drapeau de Genève surmonte plusieurs
édifices. Les deux consulats de Grèce et des
Pays-Bas ont hissé leur pavillon.

Au commencement du bombardement, on
voyait une grande foule se dirigeant vers le
palais.

A neuf heures, aucun signe de reddition
n'a encore été fait.

En rade d'Alexandrie, 11 juillet,
11 h. 25 matin.

Le bombardement continue.
Le feu des forts se ralentit de plus en
plus.

Constantinople, 11 juillet.

La Porte a télégraphié à ses représentants

une circulaire dans laquelle elle donne com-
munication :

1° De l'ultimatum de l'amiral Seymour,
remis hier par lord Dufferin, dans lequel
l'amiral anglais demande que les forts lui
soient temporairement remis pour être dé-
sarmés ;

2° De la réponse du khédivé qui déclare
à l'amiral Seymour que les autorités locales
n'opposeraient aucune résistance au bombar-
dement.

La circulaire ajoute qu'un bombardement
éventuel porterait une grave atteinte aux
droits de souveraineté du Sultan.

Alexandrie, 11 juillet.

Les consuls étrangers ont protesté contre
le bombardement.

Les cuirassés étrangers sont hors du port.

Les vaisseaux français, sauf l'Alma et l'Hi-
rondelle, sont partis au coucher du soleil.

La Thétis, le Monarch et l'Invincible sont
dans le port, mais le reste de la flotte an-
glaise est en dehors.

On croit que le gouvernement d'Alexan-
drie a proposé une transaction, mais l'amiral
Seymour n'acceptera que la reddition des
forts.

Chronique générale.

Les ministres ont tenu hier matin, à l'É-
lysée, un conseil qui a duré près de trois
heures.

La délibération a porté surtout sur les af-
faires d'Égypte et sur les conséquences du
bombardement commencé et à peu près
achevé par la flotte anglaise.

M. Goblet a fait remarquer que la reddi-
tion des ouvrages d'Alexandrie entre les
mains de l'amiral anglais équivalait à la re-
mise pure et simple de la ville, et que si le
même fait se produisait au Caire, ils consti-
tueraient la prise de possession de l'Égypte par
l'Angleterre.

M. de Freycinet a répondu que le gouver-

nement anglais s'était formellement engagé
à ne pas conquérir du pays en Égypte et
qu'il comptait sur cette parole.

Un membre du cabinet ayant soulevé la
question des explications qui pourraient être
réclamées à la tribune de la Chambre, à
propos de la demande de crédit, il a été
convenu que le président du conseil se ren-
drait dans les termes de la déclaration
faite par lui samedi.

Après s'être mis d'accord sur les explica-
tions à donner dans les bureaux par ceux
des membres du cabinet qui font partie de
la Chambre, les ministres ont abordé la
question des décorations à accorder le 14
juillet.

Sur ce point, il a été décidé que les pro-
motions ne paraîtront à l'Officiel que ven-
dredi matin, le Président de la République
se réservant d'accorder de nouvelles croix
de la Légion-d'Honneur à l'occasion des
banquets.

Hier, à 4 heures 30, les députés se sont
réunis dans les bureaux pour procéder à la
nomination de la commission du crédit de
7,835,000 fr.

La discussion ne paraît pas devoir être
fort longue, les avis étant assez unanimes
sur la proposition du gouvernement, accord
du crédit sous bénéfices d'explications, que
l'on s'empresse de trouver satisfaisantes.

Election des commissaires pour le crédit
relatif à l'armement :

M. Ribot est élu contre M. Peulevey.

M. Ribot accepte le crédit sous réserves
d'explications du gouvernement.

M. Clémenceau est élu ; il réclame des
explications catégoriques avant de voter le
crédit.

M. Dreyfus est élu contre M. Langlois ;
M. Dreyfus est favorable au crédit.

M. Gambetta n'a pas posé sa candidature ;
il a appuyé celle de M. Dreyfus.

MM. Sarrien, Baihaut, Labuze, Franck-
Chauveau, Boyset, de Sonnier, élus, sont fa-
vorables à la demande de crédit.

M. Perin est hostile.

En somme, la commission se compose
de 9 membres favorables pour des raisons
diverses et de 2 dont l'opinion est réservé-
ment jusqu'après les explications du gouver-
nement.

Nous tenons de bonne source que le gou-
vernement n'avait songé à empêcher la
présence, à la revue du 14, des bataillons
scolaires, que dans la crainte que les fusils
de ces enfants ne fussent enlevés par une
troupe de socialistes.

Quand il est revenu sur sa première dé-
termination, il ne l'a fait que parce qu'il a
eu l'assurance que ces armes ne seraient
pas en état de faire feu.

Nous savons aussi, d'autre part, que le
gouvernement se préoccupe d'une contre-
manifestation socialiste qui s'organiserait
pour le 14 juillet.

Un comité nihiliste qui est à Paris vient
d'être découvert rue des Amandiers.

Les membres du comité, presque aussitôt
prévenus, se sont empressés de déguerpir
pour aller se réfugier autre part.

Cette découverte serait due aux agents de
la police russe.

Tous les journaux conservateurs ont ré-
pondu par un refus à l'invitation au banquet
de l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs même ont dé-
daigné de répondre quoi que ce soit à une
pareille invitation.

Voici la réponse qu'a faite M. H. de
Pène :

« Monsieur le président,
Je reçois ici l'invitation que vous m'a-
vez fait l'honneur de m'adresser pour le
banquet municipal du 13 courant.

« Hélas ! je ne puis voir dans la bande
républicaine qui est aujourd'hui au pou-
voir que les assassins de la patrie, et com-
ment un fils accepterait-il une invitation des
assassins de sa mère ?

« Sur le terrain de la vie privée, je vous
prie, monsieur le président, de vouloir bien

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !!

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE II

(Suite.)

La petite mariée ouvrait des yeux immenses,
clairs, où luttait la surprise et la terreur. Certes,
elle ne comprenait pas tout, mais ce qu'elle entre-
voyait dans le récit habile et bref de son mari
suffisait à l'effarer.

Pas la foi !... pas d'église !... L'obéissance du
fils !... la complaisance du mari !... que de choses
inattendues, frappantes, redoutables !

Elle eut tout à coup la sensation d'une chute
dans un trou noir...

Instinctivement, elle saisit la main de Placial.

— O Placial !... il y a donc des gens qui n'ai-
ment pas Dieu... qui ne croient pas à Dieu... qui
se marient sans Dieu ! balbutia-t-elle.

— Ma cousine, répondit l'étudiant avec un dou-
loureux effort, puisque votre mari n'est pas de
ceux-là, soyez sans crainte.

Il mentait. Il sentait que Léon Bourgeal était de
ceux-là.

Léon, sans laisser à Geneviève le temps de
protester encore, l'étourdit aussitôt de paroles
affectueuses, l'assurant que les opinions paternel-
les n'ayant pas eu d'influence sur lui en ce jour si
grave, elles n'en auraient jamais, et qu'il n'y avait
là qu'un petit nuage de famille facile à dissiper
dans l'avenir.

Placial, par dévouement à l'orpheline, feignit de
croire à cette prédiction. Le cœur navré, il poussa
le courage jusqu'à reconforter la pauvre enfant qui
se sentait défaillir.

Bien qu'elle n'entrevit pas toutes les conséquen-
ces de cette dualité dans sa nouvelle famille, en
découvrant que Léon était le fils d'un père sans
religion, en devinant que lui-même n'attachait
qu'une importance secondaire aux convictions
religieuses, il lui sembla que ce mari était moins
digne d'elle, qu'elle l'aimait moins, qu'elle avait
soudainement pour son caractère moins d'estime,
partant moins de respect.

Il y eut un long et pénible silence.

On arrivait à Fontenay. La voiture montait au
pas la pente assez raide qui conduit à l'église.
Geneviève n'avait pas même un regard curieux
pour les maisons blanches, parmi lesquelles devait
se trouver son futur logis d'été.

Quand les voitures s'arrêtèrent devant l'église, le

sacristain debout sur le seuil leva au ciel des yeux
scandalisés et murmura doucement que l'heure
fixée était bien dépassée... que M. le vicaire avait
attendu bien longtemps... mais tout était prêt pour
la cérémonie.

C'était une chose bizarre de plus dans cette
journée d'émotions, que l'entrée dans la petite
église d'une noce dont tout le personnel se rédui-
sait aux deux époux et à trois témoins.

La toilette de la mariée révélait un état social
qui rendait son abandon plus surprenant encore.

Les trois hommes suivaient, l'air morne. Les
deux amis de Léon le plaiguaient sincèrement et
trouvaient la corvée fort ennuyeuse.

Aucun œil curieux n'était ouvert sur eux, du
reste. Les travaux champêtres éloignaient les
habitants. La colonie, bien qu'ayant appris par les
publications que le fils Bourgeal se mariait, était à
mille lieues de soupçonner que les deux voitures,
arrêtées devant le sanctuaire, contenaient les per-
sonnages de cette invraisemblable noce.

L'église était fraîche, silencieuse ; deux cierges
allumés à l'autel, deux prie-Dieu alignés. Un
vicaire attendait, agenouillé dans sa stalle ; il se
leva en voyant entrer les époux.

Le sacristain, l'enfant de chœur composaient les
uniques assistants.

Le vicaire, tout blanc dans son surplis, mis au
courant de la situation — ou supérieur aux

incidents humains, — ne paraissait pas même
s'étonner de ces contrastes.

Il fit seulement observer d'une voix calme, en
recevant du marié les papiers nécessaires à la
célébration du mariage, que trois témoins seule-
ment étaient présents. Fallait-il attendre le qua-
trième ?

Léon n'y avait pas songé. Il possédait deux amis,
auxquels, après le déjeuner, il avait chuchoté sa
désagréable aventure.

« Concession à faire à des idées de couvent. Fai-
tes-moi le plaisir de venir avec nous quand je vous
ferai signe. Vous me servirez de témoins : les
miens sont impossibles à emmener. »

Les deux amis se prétaient à leur rôle. Au fond,
ils eussent préféré finir à Paris cette journée, que
de venir à la campagne, dans cette petite église
glacée, mais enfin... entre camarades, on ne peut
pas refuser un service, même une corvée !

Placial et le vieux tuteur de Geneviève avaient
été ses témoins à la mairie. Le tuteur disparu,
pour cause d'indisposition, Léon s'aperçut tout à
coup que personne n'était sous sa main pour le
remplacer.

Il balbutia je ne sais quelle excuse.

— Je vois ce que c'est, dit charitablement le
vicaire qui devinait une mortelle souffrance dans
le silence de la pauvre Geneviève ; un témoin vous
a fait défaut. Si vous n'avez pas de préférence,

agréer l'assurance de ma parfaite considération et mes remerciements pour votre courtoisie.

H. DE PENE.

On sait aujourd'hui d'une source sûre que le lord-maire de Londres, qui avait accepté l'invitation du Conseil municipal pour le banquet d'inauguration de l'Hôtel-de-Ville, n'a changé d'avis que sur les observations qui lui ont été faites par les ministres.

Le gouvernement anglais estime qu'on va faire à l'Hôtel-de-Ville de Paris de l'internationalisme du plus fâcheux caractère, et que c'est pour cela qu'il ne s'est pas soucié que le premier magistrat de la Cité prit part au banquet municipal du 13 juillet.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Le comité Louise Michel vient de lancer une circulaire invitant les prolétaires à se réunir devant l'Hôtel-de-Ville, le 13 juillet, pour siffler les banquetiers. »

Il est de fait que l'orgie des susdits banquetiers, à 376 francs par tête, est une sanglante ironie pour le peuple qu'ils exploitent. C'est bien le moins que celui-ci se donne la satisfaction de siffler un peu les repus.

On signale un fait important qui emprunte un caractère exceptionnel à la veille de l'anniversaire du 14 juillet.

Des billets de convocation émanant des chambres syndicales des corporations ouvrières en grève circulent, depuis deux jours, dans les quartiers ouvriers de Paris, faisant appel à tous les grévistes qui voudront se joindre à leurs comités pour défilé, avec drapeau, sur la place de l'Hôtel-de-Ville le 13 juillet, au moment du banquet municipal.

Un scrutin de ballottage a eu lieu dimanche à Paris pour l'élection d'un conseiller municipal dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul (10^e arrondissement).

Inscrits, 6,849. — Votants, 3,203.

MM. le D ^r Fiaux, socialiste,	1,650	Elu.
Denonvilliers, droite,	1,204	
Arthur Piéron, collectiviste,	306	
Divers,	47	
Blancs et nuls,	26	

M. Denonvilliers a obtenu une imposante minorité qui aurait pu se changer en majorité si la villégiature n'avait pas détourné plus d'un Parisien de ses devoirs électoraux.

M. Denonvilliers adresse à ses électeurs une lettre qui contient ce chaleureux remerciement :

« Mes chers concitoyens,

Je vous remercie des suffrages que vous m'avez accordés. Le résultat n'a pas répondu à nos efforts ; il a prouvé cependant que la cause de l'ordre et des véritables libertés est en progrès dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul.

prenez donc quelque bonnet de garçon du pays, pour ne pas perdre de temps.

— Oui, oui... avez-vous là quelque un ?

Le vicairé dit un mot au sacristain qui sortit. Trois minutes après, un garçon jardinier, essayant ses mains terreuses à son tablier de toile, entra d'un air gauche, poussé par le sacristain, et vint se ranger derrière les témoins.

Le prêtre commença la cérémonie du mariage. Geneviève, pâle comme sa robe, les mains jointes, les yeux perdus aux voûtes écrasées du sanctuaire, cherchait à ressaisir la joie rêvée, la pure joie de l'épouse chrétienne dont Dieu bénit l'union.

Cette joie, délicate fleur, brutalement froissée par les réalités de ce jour étrange, n'avait plus ni saveur, ni parfums.

Quand donc étaient les pompes mystiques, les splendeurs du temple saint, les enchantements de la musique, l'ivresse de l'encens... toutes choses dues et données à ses riantes illusions de fiancée ?

L'ombre, le silence, la solitude, l'abandon ! Pas de famille, pas d'amis, pas de murmures pieux résonnant aux prières du prêtre.

Un mari sombre, un cousin navré, deux témoins railleurs, un paysan tout ébaubi... Voilà l'assistance.

Et toute la pompe extérieure réduite aux deux cierges, dont la tremblotante lueur piquait la demi-

« Nous nous retrouverons dans quelques mois, plus unis que jamais sur le terrain des affaires contre les menaces d'une nouvelle Commune, et nous triompherons alors, comme nous l'eussions fait aujourd'hui, si tous nos amis, absents de Paris en ce moment, avaient pris part au vote. »

On lit dans la Bataille :

« Samedi, au Sénat, devant une fort belle Chambrée d'excellents otages, les collègues de l'ex-Bonjean se sont occupés des travailleurs. »

Chambrée d'excellents otages, collègues de l'ex-Bonjean, voilà des mots qui ont la portée de fusils de la Commune. Rien qu'à lire cette phrase pleine de sens rétrospectif, on se croirait ramené aux « glorieuses » de la Roquette et de la rue Haxo.

La Bataille demande qu'à l'occasion de la fête du 14 juillet, amnistie pleine et entière soit accordée à tous ceux qui en ont besoin. Ce n'est pas assez. Nous demandons, nous, qu'on décore tous ceux qui ont un casier judiciaire, afin de leur prouver que la Patrie ne leur en veut pas.

D'après une correspondance privée d'Alexandrie, publiée par la Gazette de l'Allemagne du Nord, le nombre des victimes, à Alexandrie, s'élèverait à 1,208, dont 720 morts ou blessés ont été recueillis à l'hôpital arabe.

82 morts et 228 blessés ont été massacrés dans le quartier européen, 53 morts dans le quartier grec et 125 morts dans le quartier maritime.

La même correspondance confirme l'information que le nombre des morts indigènes est plus considérable que celui des Européens.

MM. Treille et Greppo ont fait une démarche auprès de M. le ministre de l'intérieur en faveur de ceux des transportés de juin 1848 qui sont restés en Algérie.

Ils ont demandé que ces transportés, dotés d'une concession de terres domaniales, soient, surtout en raison de leur âge, dispensés des clauses assez vexatoires du décret du 30 septembre 1878, sur les concessions de terres en Algérie, qu'on voudrait leur imposer.

M. Goblet a promis d'examiner la question.

En vue des armements qui peuvent être ordonnés d'un moment à l'autre, les cours de toutes les écoles à terre : bataillon de marins fusiliers, école de Boyardville, observatoire de Mont-Souris, etc., viennent d'être suspendus, afin d'avoir sous la main tout le personnel employé dans ces écoles.

Le Conseil municipal de Sarran (Corrèze) vient de donner un bel exemple.

obscurité de la nef.

Du moins, pour cette âme pieuse, si la joie permise était envolée, la satisfaction du devoir demeurait entière.

Dans la splendeur ou dans la nudité du sanctuaire, le prêtre ne prononça pas moins les paroles sacrées.

La bénédiction tombée de sa main n'emprunte pas sa valeur à l'or des ornements.

La prière de sa bouche est aussi suppliante, aussi forte, aussi féconde, sous la voûte villageoise que dans la basilique superbe, car c'est la prière de l'Eglise, la bénédiction de l'Eglise, la sanction de l'Eglise.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Erratum. — Au commencement de notre feuilleton d'hier, on a mis : CHAPITRE 1^{er} (suite), au lieu de CHAPITRE II (suite) qu'il devait y avoir.

Un paysan en rencontre un autre au sortir de la préfecture.

— Eh bien ! maître Jules, qu'est-ce que vous venez donc faire ici ?

— Je viens pour mon frère ; il est tombé au sort, et je voudrais qu'il entre dans la marine.

— Pourquoi ?

— Parce qu'on se bat moins, pardi !

— Ah ! oui, mais quand on se bat, il n'y a pas moyen de se sauver.

— Tiens, c'est vrai, je n'y pensais pas.

Réuni en séance dimanche dernier, bien loin de voter des fonds pour la prétendue fête nationale, il a décidé, par sept voix sur neuf membres présents, qu'un service solennel sera célébré à ses frais, le 14 juillet prochain, pour les victimes immolées par la populace de Paris à la prise de la Bastille en 1789.

Pour montrer la mauvaise foi des ennemis du culte catholique, en ce qui concerne spécialement les processions, il suffit de noter ce qui s'est passé dans les deux principaux centres industriels du Gard, à Bessèges et à la Grand'Combe, le jour des processions. Les ouvriers eux-mêmes, écrit-on de Nîmes, avaient élevé d'élégants reposoirs ; toutes les rues étaient pavisées, toutes les maisons étaient décorées et la population entière faisait cortège à l'Homme-Dieu. Deux maisons seulement, à Bessèges, avaient refusé de s'associer à l'élan général, et à la Grand'Combe 3,000 hommes figuraient dans le cortège qui était composé de près de 7,000 personnes.

La fameuse Paule Minck, aujourd'hui M^{me} Negro, a cru braver la religion catholique en donnant à son fils le nom de Lucifer qu'elle s'est imaginé être la qualification exclusive du démon. Elle ne se doutait certainement pas que sur le calendrier ecclésiastique et dans le martyrologe romain il y a un saint appelé Lucifer, qui fut archevêque de Cagliari, dont les actes sont relatés par les Bollandistes au premier volume de mai et dont on célèbre la fête dans toutes les églises de l'île de la Sardaigne le 20 du même mois. Elle s'est donc trompée en voulant donner à son enfant un nom réprouvé par l'Eglise, et le maire de Montpellier, écrit un correspondant de cette ville, n'a pas fait moindre erreur en refusant d'inscrire le nouveau-né sous un nom qui est bel et bien porté au calendrier.

Du reste, pour se convaincre que ce nom n'est pas exécré par les catholiques, il suffit de lire dans une Semaine Sainte la bénédiction du clergé pascal. Dans cette prière, composée par saint Augustin quand il n'était encore que diacre, et adoptée par la liturgie romaine depuis le quatrième siècle, il n'est question que de « Lucifer, l'étoile du matin, qui ne sait pas ce qu'est le coucher des astres et qui, à son retour des infériorités de la terre, brille de toute sa sérénité aux yeux du genre humain. »

Le Salut public signale le fait que voici et qui s'est dernièrement passé dans une des mairies d'arrondissement de Lyon :

« Une pauvre femme ayant sept ou huit enfants à sa charge et sans autre ressource que le maigre produit de journées d'un travail intermittent, est allée demander des secours à la mairie susdite.

« L'employé, après avoir écouté la requête de la malheureuse mère, l'a interrogée sur le genre d'écoles que fréquentaient ses enfants. La postulante a répondu, sans y voir le moindre mal, qu'ils allaient chez les Frères.

« — Eh bien ! alors, a riposté l'employé, que les Frères vous donnent du pain. Quant à nous, nous n'en donnons qu'à ceux qui vont à nos écoles.

« Et ce fait n'est pas isolé ; mais nous le citons parce qu'il nous a été affirmé avec des noms à l'appui. »

Sans nous arrêter à flétrir ce qu'il y a d'injuste et même de criminel dans cette intolérante classification, nous appelons l'attention des comités, fondés aujourd'hui à peu près partout, pour qu'ils prennent sous leur protection les victimes d'une exclusion si peu méritée.

LA RÉPUBLIQUE SELON VOLTAIRE.

Une République n'est point fondée sur la vertu, elle l'est sur l'ambition de chaque citoyen qui contient l'ambition des autres, sur l'orgueil, sur le désir de dominer, qui ne souffre pas qu'un autre domine. De là se forment des lois qui conservent l'égalité autant qu'il est possible ; c'est une société où les convives, d'un appétit égal, mangent à la même table, jusqu'à ce qu'il vienne un homme vorace et vigoureux, qui prenne tout pour lui, et leur laisse les miettes.

ÉTRANGER

Russie. — Le correspondant parisien du New-York Herald communique les détails suivants :

« Pour des raisons de haute convenance, le New-York Herald n'a pas cru devoir publier tous les détails de la mort du général Skobelev, qui lui sont parvenus de son correspondant à Moscou. Il serait peut-être bon, cependant, de mettre fin aux divers contars qui attribuent sa mort prématurée au suicide et à un assassinat. Rien n'a surpris ces noirs soupçons. »

Voici maintenant une dépêche complémentaire du correspondant du Herald à Moscou :

« Vendredi, à une heure, la messe des morts a été dite dans la chambre de l'abbé Dussaux, où repose maintenant le cadavre du général Skobelev. Toutes les autorités de la ville étaient présentes, avec le général gouverneur prince Dolgorouki.

« Le soir, l'acte de décès a été dressé dans les soins du président de la cour d'appel Gortschakoff, assisté de son substitut comte Baranoff. On pensait que l'enterrement aurait lieu mardi.

« Samedi soir, à huit heures, le corps a été transporté à la cathédrale. Après la cérémonie, il a été transporté à Riazza, dans la propriété du général, lieu de son inhumation.

« Les journaux ont paru samedi encadrés de noir. La foule stationnait silencieusement devant l'hôtel Dussaux.

« Des marchands vendent le portrait célèbre défunt.

« Sa sœur, la princesse Beloselsky, est arrivée de Saint-Petersbourg samedi matin à 11 heures. On attendait le lendemain sa comte sœur, la comtesse Tcheremietieff.

« La troisième, comtesse de Beauchamp, est à l'étranger.

« Toute la famille viendra certainement aux funérailles.

« Beaucoup de monde est déjà arrivé à Saint-Petersbourg. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 juillet. — La politique en Egypte entre dans la période d'un instant à l'autre on attend des nouvelles annonçant le bombardement d'Alexandrie par quel l'Angleterre a pris ses dispositions.

On conçoit qu'en présence de ces faits la Bourse se tienne dans une attitude très-réservée. La spéculation se borne simplement à surveiller ses positions acquises et à maintenir les pour empêcher la débâcle.

Les rentes sont lourdes : le 3 0/0 se négocie à 81.10, 81.12 et 81.10 ; l'amortissable est à 81 et 81.37 ; le 5 0/0 cote 114.75, 114.75, 114.75.

L'Italien 87.65 ; le Turc 11.15. Les sociétés ont un marché calme et sans affaires ; la Banque de France est fermée à 5,300 à 5,350.

La Banque de Paris reste offerte de 1,105.

Le Crédit Foncier conserve à peu de chose les cours cotés la semaine dernière. Le prix de ce titre provoque les achats des capitalistes tiennent compte du développement continu des affaires sociales.

Les Obligations Foncières 4 0/0 délivrées en francs sont l'objet de nombreuses demandes au siège de la Société que dans les prochaines finances.

Les efforts du marché du comptant sont sérieux pour amener un relèvement des cours des actions de la Société Française Financière à 540.

Le Crédit Général Français s'est inscrit à peu d'affaires sur cette valeur, les offres peseront longtemps sur les cours.

Les personnes sérieuses qui se trouvent de des capitaux disponibles feront bien de nous notre avis en achetant en ce moment les actions du Comptoir industriel de France et des Colonies elles profiteront d'abord d'un prochain cours de 12 fr. 50, puis il est certain qu'en présence de l'excellence des affaires que possède la Société, les bénéfices déjà importants qu'elle a recueillis sont promptement doublés.

Les autres valeurs sont demeurées sans variations sur la veille.

Chronique Locale et de l'ouest

Trois élèves du pensionnat des Dames de la Retraite de Saumur, M^{lle} Pauline Goussier, Marie Girault et Marie Pélé, ont été reçues avec la note très-bien, à l'examen du brevet de capacité.

L'ouverture de la session des examens municipaux aura lieu le dimanche 6 août.

chaîn. Cette session devra être terminée le 4 du même mois.

On dirait les saisons renversées. Hier, nous avons eu une journée de pluvieuse com-

La désolation est générale. Tous les foins ont pu encore être ramassés et beaucoup de blés sont couchés et la rouille envahit.

La vigne a fleuri dans de très-mauvaises conditions; chez nous, on constate déjà des traces d'oidium, tandis que chez nos voisins de la Touraine on signale l'apparition du phylloxera.

Enfin, la récolte des fruits, qui était si belle, a été bien compromise par la tempête de la nuit dernière.

Dans la Mayenne, dit l'Indépendant de l'Ouest, la pluie cause les plus sérieuses pertes à nos cultivateurs, déjà si éprouvés par ces cinq ans. Dans bon nombre de prairies, l'herbe n'est pas encore coupée, et dans d'autres, on ne peut tirer les foins qui me-

Les blés ont beaucoup souffert depuis une dizaine. On craint la pourriture et la rouille. Si, malheureusement, ce temps continue encore quelques jours, la récolte qui présentait, il y a un mois, un aspect satisfaisant, sera désastreuse.

Dans la Sarthe, la fenaison se fait dans les plus mauvaises conditions, et les foins sont encore sur pied sont sérieusement menacés. Les froments menacent, pour un quart au moins, dans certaines parties, de ne pas porter de grains. Les seigles arrivent péniblement à maturité, et on se demande comment pourra se faire la récolte. Les orges sont atteintes par la rouille. La floraison des pommes de terre s'accomplit mal, et l'on ne peut guère s'attendre à voir venir à bien ces tubercules.

La vigne coule, et l'on sait depuis longtemps que la récolte des pommes est perdue sur certains points. Et malheureusement l'arrivée du beau temps ne peut plus réparer le mal ainsi causé par les pluies.

On lit dans le Bulletin des Halles :

« Le beau temps n'a pas été de bien longue durée; mercredi, les pluies ont recommencé et sont tombées, depuis, presque sans interruption; il en est résulté un abaissement notable de la température, ce qui retarde d'autant la maturation des céréales.

Des craintes commencent à se manifester sur la récolte; nous sommes déjà bien loin des appréciations du mois de mai, et, si le temps ne se remet pas immédiatement au beau, les plaintes seront bientôt générales. »

Avis de crue. — Les journaux de Tours publient l'avis de crue suivant, en date d'hier, 44 juillet, 10 heures du matin :

- « Une crue se manifeste sur la Loire.
On présume que le maximum sera de 2 mètres 40 à Orléans et qu'il aura lieu le 13 dans la journée.
On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :
A Amboise, 3 mètres 10, le 14 dans la journée.
A Tours, 2 mètres 50, le 14 dans la journée.
A Langeais, 2 mètres 80, le 14 dans la nuit.
Aucune crue n'est annoncée, quant à présent, sur le Cher. »

LES INONDATIONS.

Les nouvelles qui nous arrivent des départements du Centre et du Midi sont désolantes. A la suite des pluies torrentielles qui ne cessent de tomber depuis quelques jours, tous les cours d'eau ont grossi outre mesure, et, sur quelques points, ont causé des dommages considérables.

C'est surtout dans le Rhône, la Loire et la Saône-et-Loire, que ces inondations se font le plus cruellement sentir. A Lyon, la Saône couvre les quais.

Sur la ligne du chemin de fer de Lyon à Montbrison, les eaux ont rompu la voie sur plusieurs points, à l'Arbresle, à Belle-

gardie et entre Saint-Bel et Bessenay. On a établi des transbordements, mais on comprendra que le service des trains soit soumis à des retards inévitables.

A l'Arbresle même, beaucoup de maisons sont envahies par les eaux.

A Beaujeu, l'Arrière a grossi dans des proportions considérables. Deux bagarres de moulins ont été enlevés et trois tanneries ont beaucoup souffert, des ponts ont été entraînés et la rivière charrie d'énormes débris. Un ouvrier maçon qui a eu l'imprudence de vouloir repêcher des épaves, s'est vu entraîné par le courant, et il a disparu sans qu'on pût le sauver.

Dans la Loire, on signale également de nombreux accidents. A Roanne, un pont aurait été emporté, et à Saint-Etienne le Furens, qu'on commence à couvrir, à emporté comme un fétu les échafaudages qui le couvraient et a détruit tous les travaux commencés.

On télégraphie de Roanne, 40 juillet :

« La plaine de Perreux est inondée. Deux ponts ont été emportés. Les communications entre Roanne et Perreux sont interrompues.

« La Loire a crû de trois mètres. La pluie continue. Le débordement est à craindre. »

Le phylloxera a étendu ses ravages dans le département d'Indre-et-Loire beaucoup plus qu'on ne le croyait tout d'abord. La présence de ce terrible fléau vient d'être signalée à un ou deux kilomètres de Sainte-Maure et dans la commune d'Antogny.

Par arrêté de M. le Préfet d'Indre-et-Loire, en date du 9 juillet, sont absolument interdits, hors du territoire de toutes les communes des cantons de Vouvray et de Sainte-Maure, le transport et l'exportation des plants et débris de vigne, des sarments secs et boutures, des feuilles de vigne, des raisins de vendange, des marcs de raisin, des composts et terreaux, des échelas et tuteurs déjà employés.

Les objets saisis en contravention au présent arrêté seront détruits aussitôt et sur place, par le feu, avec leur emballage, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1878.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Pendant que se prépare là-bas, en Egypte, la grande guerre sérieuse pour laquelle on commence à demander des millions aux contribuables, nos gouvernants ont décidé que les bataillons scolaires prendraient part aux manifestations militaires de la Fête du 14 juillet. Cette mesure, à laquelle s'était tout d'abord, et à juste raison, opposé le général Billot, a été décidée par deux autres ministres, M. Jules Ferry entre autres, et ils ont amené leur collègue de la guerre à cette concession, qui va nous procurer le spectacle de nos enfants jouant au soldat.

La presse conservatrice parisienne a plus d'une fois essayé de mettre en garde contre cet armement prématuré d'enfants, appartenant, pour la plupart, à la classe ouvrière, si travaillée par les apôtres de l'intransigeance et du socialisme; on a même nommé ces jeunes bataillons les pupilles de l'émeute. Quoi qu'il en soit, on a passé outre; et désormais, après la manifestation de la fête dite nationale, on pourra dire que les bases d'une nouvelle armée populaire ont été posées. Spectacle aujourd'hui, péril demain.

A Dieu ne plaise qu'en ce qui concerne la réunion armée de nos jeunes gens de notre Ecole des Arts, du Lycée et de nos enfants de nos Ecoles communales, nous tenions un pareil langage, nous ayons même une pensée analogue. Mais nous voulions seulement ici indiquer le peu de sérieux qui réside parfois chez nos gouvernants, pour s'occuper de semblables vœtilles, alors que d'autres préoccupations sont à l'ordre du jour; alors surtout que, dans des prévisions belliqueuses, de nouveaux crédits viennent d'être encore demandés au Parlement.

Inutile d'insister davantage; les faits parlent trop d'eux-mêmes, et ce rapprochement instructif était à faire; nous n'y avons pas manqué. — Henry Bessard. »

Le monde militaire paraît fort ému de la nouvelle qui annonce que M. Jules Ferry

ayant triomphé de la résistance du général Billot, les bataillons scolaires figureront dans la revue du 14 juillet. On ne craint pas de dire, dans l'armée, que cette parade est vraiment « grotesque » et qu'elle fera rire de nous à l'étranger.

Les tambours sont rétablis; mais qui les fera résonner à la revue du 14 juillet? Depuis quinze jours, l'autorité militaire se livre dans les régiments à une enquête aussi minutieuse qu'infroctueuse. Il n'y a plus de tapins.

On demande les tapins perdus par le grand Farre.

Pour ceux qui les amèneront, il y aura récompense.

LE 14 JUILLET A TOURS.

Dans la matinée, distribution extraordinaire aux indigents secourus par le Bureau de bienfaisance.

A dix heures, Revue des troupes de la garnison et des compagnies de sapeurs-pompiers de Tours et de Saint-Symphorien, passée sur les boulevards Béranger et Heurteloup et sur l'avenue de Grammont, par M. le général commandant le 9^e corps d'armée.

A onze heures un quart, sera célébré le mariage de la Rosière.

A une heure, des Régates seront données sur la Loire, entre le pont Saint-Symphorien et le Canal, par la Société Nautique, avec le concours de la Ville.

A neuf heures du soir, feu d'artifice tiré place Choiseul.

Illuminations rue Royale, boulevards Béranger et Heurteloup, place du Palais-de-Justice et jardin de la Préfecture ouvert au public.

Interdiction de la circulation.

La circulation et le stationnement des chevaux et des voitures seront interdits, à partir de 9 heures 1/2 du matin, jusqu'à la fin de la revue, sur les deux boulevards et sur les voies qui les coupent, depuis la rue du Petit-Pré jusqu'au kiosque de la musique, sur la place du Palais-de-Justice, et sur la partie de l'avenue de Grammont, comprise entre cette place et les rues Galpin et du Boisdenier.

La circulation et le stationnement des personnes, des chevaux et des voitures sera interdite sur le pont de Saint-Symphorien, pendant toute la durée des régates.

Pour le tirage du feu d'artifice, la circulation des chevaux et des voitures sera interdite à partir de 8 heures 45 minutes du soir sur les chaussées qui coupent les places Choiseul et de l'Hôtel-de-Ville, sur le pont de Pierre et dans la rue Royale jusqu'à la hauteur des rues Colbert et du Commerce; elle ne pourra être rétablie sur ces points qu'un quart d'heure après la fin du feu d'artifice.

SARAH BERNHARDT A ANGERS.

Le Figaro annonce que M^{me} Sarah Bernhardt va commencer, le 17 juillet courant, une nouvelle tournée. Angers est compris dans l'itinéraire de la grande comédienne, qui jouera le 31, au Grand-Théâtre, la Dame aux Camélias. Son mari, M. Damala, remplira le rôle d'Armand Duval.

M. Roubaud vient d'être nommé directeur du Grand-Théâtre de Gand. Notre ancien impresario s'est empressé d'engager deux de ses plus sympathiques pensionnaires de la saison 1881-1882, M^{me} Guérin et Montvahlér.

Bourgueil. — Dimanche dernier, on a trouvé, dans les bois de Restigné, le nommé Jules Aubin, aubergiste, demeurant à Bourgueil, qui s'était fait une blessure au ventre avec un rasoir. On l'a conduit immédiatement à l'hôpital de Bourgueil. On espère que cette blessure n'aura pas de suites graves.

Déjà, paraît-il, cet homme avait tenté de se donner la mort.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 9 juillet 1882. Versements de 166 déposants (27 nouveaux), 41,701 fr. » c. Remboursements, 13,213 fr. 79 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allouas et de Saint-Lambert-des-Levés.

CONSEILS ET RECETTES.

Pâte d'amandes. — Vous achetez de la pâte d'amandes pour blanchir vos mains, tandis que celle que vous fabriquerez vous-même vaudrait infiniment mieux que celle du commerce. En voici la formule: échaudez à l'eau bouillante 250 grammes d'amandes amères, dépouillez-les de leur peau, broyez-les ensuite dans un mortier de porcelaine avec 25 grammes de savon bonne qualité, autant de lavande et de miel et 40 gouttes d'essence de violettes; quand le tout a été bien pilé ensemble, vous le mettez dans un ustensile pour le faire chauffer doucement en le battant avec une cuiller et une spatule.

Finalement vous mettez cette pâte en pots, et vous savez au moins que ce que vous employez est absolument inoffensif, tandis que les trois quarts des pâtes que vous achetez ne le sont pas toujours et vieillissent rapidement la peau, au lieu de la rajeunir.

Eau de Cologne. — Faire infuser dans un litre d'esprit de vin: alcool de mélisse, essence de marjolaine, de citron, de cédrat, de bergamotte, de lavande, de romarin et de néroly, de chacune un demi-gros; filtrez ensuite au papier Joseph.

AVIS

La SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS, qui a pour but de faire connaître toutes les personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un grand concours de Poésie et de Prose. De nombreux prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat: rue Vaneau, 83, Paris.

Les faits divers pour les enfants, c'est-à-dire rechercher et reproduire les faits divers, touchants, amusants et instructifs, anecdotes, bons mots dont les enfants sont les héros; telle est l'idée venue à la directrice du Jeune Age illustré, et qu'elle commence à mettre à exécution dans le numéro de cette semaine sous la rubrique Gazette du Jeune Age. L'origine du jeu des dominos, du cerf-volant, des renseignements sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, s'ajoutent dans ce numéro aux récits en cours de publication.

SOCIÉTÉ NOUVELLE De BANQUE et de CRÉDIT Société anonyme. — Capital: 20 millions. 52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS Intérêt net bonifié aux déposants: Pour le mois de Juillet... 6.35 0/0 l'an. Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle. Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE PAR DÉCRET EN 1864 CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Voici le sommaire de l'Univers illustré, ma parfaite copie. — Texte : Couriers, par Georges Price. — Histoire de la statue de Rabelais, par Ch. F. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — Autour et au travers de la Forêt Noire, par R. Bryon. — Arsène Guillot (suite), par P. Mérimée. — A propos des diamants de la Couronne. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par Madame Iza de Cérigny. — Echechs.

GRAVURES : Statue de Rabelais, par M. Emile Hébert, inaugurée à Chinon, le 2 juillet. — Les événements du Tonquin (trois gravures). — Le vieux Caire. — La crise en Egypte : Uniformes de l'armée égyptienne. — Salon de 1882 : Vallée de Bagnérol en novembre, par E. Grandisire. Giboulée de Mars, par A.-L. de Clermont-Gallerande. — Revue comique du mois, par Draner (12 gravures). — La Forêt Noire. — Les diamants de la Couronne (six gravures). — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 40; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3. Paris.

SOMMAIRE de la Revue illustrée, numéro du 8 juillet 1882 :

Chronique des Beaux-Arts : le Salon (Louis Enault). — Rabelais (A. Eloy). — Revue scienti-

fique (Alfred de Vulaballe). — Les Arts décoratifs : l'Ameublement (Cerfbeer de Medelsheim). — Les Fleurs : Les Œillets (Ch. Marie). — Médailles artistiques : Eugène Lambert (Louis Enault). — L'Exposition de Bordeaux (M. Zimmermann). — La Percée du Saint-Gothard (Max de Tomblaine). — De l'Influence de la Lune sur le temps (Baron R. Michel). — Archéologie : le Camp antique de Pommiers (Aisne) (E. Toulouse). — Nouvelle : une Légende roumaine (Aug. Picq et Ph. Bréban). — Bulletin géographique (Georges Duloup). — Chiffons (Frou-Frou). — Chronique financière. — NOTRE PRIME. — Sport. — Sport nautique.

Appel aux Poètes.
Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).
Tous les Poètes peuvent y prendre part.
Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY.
Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

FAVEUR SPECIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.
AU LIEU
DE
8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle
LANterne D'ARLEQUIN
illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.
L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.
Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à l'abonné d'adresser une bande de son journal au Directeur de la Lanterne d'Arlequin, 13, à TOURS.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS	
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.	
8 25 —		8 h. 12 soir.	
11 15 —		7 39 soir.	
1 17 soir.		4 55 —	
4 55 —		11 48 —	
7 50 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.	
8 35 —		5 17 soir.	
9 15 soir.		3 50 —	
6 45 —		10 47 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 8 h. 10.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précède	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précède	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précède
3 %	81 02	81 07	Nord	1990	1997 50	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	81 30	81 40	Orléans	1290	1290	Dép. de la Seine, emprunt 1837	228	230
4 1/2 %	111	111 05	Ouest	795	790	Bons de liquid. Ville de Paris.	520	517
5 %	114 85	114 90	Compagnie parisienne du Gaz.	1660	1665	Obligations communales 1879.	430	435
Obligations du Trésor	510	510	Canal de Suez	2387	2390	Oblig. foncières 1879 3 %.	430	431 25
Obligations de Trésor nouvelles	503	506	C. gén. Transatlantique	457	455	Est	367	364
Bons de liq. départementaux.	528	530	OBLIGATIONS.			Midi	368	369 50
Banque de France	5330	5360	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	507	Nord	371	375 75
Comptoir d'escompte	1040	1030	— 1865, 4 %	520	519	Orléans	368	368
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1430	1440	— 1869, 3 %	408	408	Ouest	369	369 50
Crédit de France	205	205	— 1874, 3 %	387	387 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	369	366 50
Crédit mobilier	492	495	— 1875, 4 %	512	512	Paris-Bourbonnais	366	368
Est	746	745	— 1876, 4 %	510	511	Canal de Suez	541	25 548 75
Paris-Lyon-Méditerranée.	1635	1640						
Midi	1215	1210						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6 —	45 —	(s'arrête à Angers)
8 —	56 —	omnibus-midi.
1 —	25 —	soir.
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures	25 minutes du matin.	direct-mixte.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	43 —	express.
12 —	40 —	soir, omnibus-midi.
4 —	44 —	express-poste.
10 —	28 —	soir.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du matin, Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
Située aux Tisonnières, Commune de Villebernier, Affermée au sieur Marchand-Drouard, Avec bâtiments et terres, d'une contenance de 1 hectare 29 centiares. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE
Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs; 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à M^m SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

A LOUER

Pour le 1^{er} septembre 1882,
MAISON
Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 11, occupée par M. Bourasseau. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
Située à 2 kilomètres de Saumur. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (377)

A LOUER
DE SUITE,

UNE MAISON
Située à Saumur, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 8. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (376)

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISONS.
A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A CÉDER
De suite
UN FONDS DE CHARCUTERIE
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons. S'adresser à M^m PESCHREUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

MAGASIN DE PARAPLUIES
Et Mercerie.

M^me V^e PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

COUPES DE PRÉS

S'adresser à M^me veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

A VENDRE

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1883,
LA FERME
DE

BELLE-CHASSE

Dépendant de la Terre de BRÉZÉ, Située commune de Brézé, arrondissement de Saumur. Consistant en : maison d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et prés, d'une contenance totale de 46 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e LECOMPTÉ, notaire, soit à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (263)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT
Rue du Temple, 12. S'adresser au Bazar des Familles.

A VENDRE

D'OCCASION
Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK. S'adresser au bureau du journal.

SPA POUHON DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestive. — Très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné. Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

VALS VIVARAISES

Source n^o 1. — Maladies des organes digestifs. Source n^o 2. — Goutte, rhumatisme, diathèse urique. Source n^o 3. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète. Source n^o 4. — Appareil urinaire, gravelle. Source n^o 5. — Maladies des organes digestifs. Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources. Chez les Mds d'Eaux minérales & Pharmaciens.

VICHY SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maladies de foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac. Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITTIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc. A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le libéron à vis de Raynal, le soupape de Robert et le hiberon-pompe de H. Monchovaut.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n^o 1.

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS

(2^e ÉDITION)

Un volume in-12, avec gravure.

Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

Saumur, imprimerie de P. GODET.